

QUE SE PASSE

T'IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL N°8 - DECEMBRE 1991.

S O M M A I R E

PAGE 2 ET 3	: LE MOT DU MAIRE
PAGE 4	: LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PAGE 5	: COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE AMENAGEMENT DU CARREFOUR
PAGE 6 ET 7	: COMPTE ADMINISTRATIF 1990
PAGE 8	: CONSTRUCTION ET URBANISME
PAGE 9	: ETAT CIVIL POUR 1991
PAGE 10 ET 11	: DANS NOTRE COMMUNE IL Y A 100 ANS
PAGE 12	: INSCRIPTIONS EN MATERNELLE : PROJET DE GARDERIE
PAGE 13	: INFORMATION DU SERVICE SOCIAL DU SECTEUR DE REIGNIER
PAGE 14	: LOGO DES ROCAILLES : BIBLIOTHEQUE
PAGE 15	: LES VIEUX SAVOYARDS ...

LE MOT DU MAIRE

Que se passe-t'il à La Muraz ? Le titre donné à ce bulletin municipal convient parfaitement à mon propos d'aujourd'hui. Tout le monde a pu constater que l'entrée Nord du chef-lieu subit un chantier important ouvert depuis la mi-octobre, ce qui a occasionné une gêne non moins importante pour le trafic routier.

En fait, quel est le but recherché et combien coûtera cette opération ? Le projet, revu plusieurs fois, a été "mis sur les rails" avant 1989 lors de la construction des deux classes primaires. A cette époque, le Conseiller Général, Maurice SONNERAT, architecte de la nouvelle construction scolaire, a été sensibilisé par les élus à la nécessité d'engager une réflexion sur le problème de la sécurité des enfants fréquentant l'école publique.

La Direction Départementale de l'Equipement a donc élaboré différents projets, tous consistant à éloigner la route départementale des bâtiments publics. Après de multiples consultations, il a bien fallu choisir le projet définitif, celui présentant le moins d'inconvénients tant pour les riverains que pour la commune, et c'est sur cette base que la réalisation est à ce jour bien avancée.

Le coût total estimé des travaux s'élève à 1.750.000 F puisqu'à l'aménagement du carrefour s'ajoutent divers travaux de renforcement électrique, d'éclairage public, d'alimentation en eau potable et de mise en souterrain des réseaux Télécom et EDF ; le tableau ci-après vous permet de découvrir leur coût, leur subventionnement et la charge communale nette :

	: COUT TOTAL	: SUBVENTIONS	: RESTE CHARGE	: ECHELONNEMENT
		: CG, SE, SR (1)	: COMMUNE	: DES PaiEMENTS
Travaux d'aménagement du carrefour:	720.000	:75% CG 545.000	:25% = 175.000	: sur 2 ans
Renforcement électrique	: 550.000	:80% SE 440.000	:20% = 110.000	: sur 15 ans
Eclairage public	: 270.000	:50% SE 135.000	:50% = 135.000	: sur 15 ans
Mise en souterrain des réseaux	: 100.000	:30% CG 30.000	:70% = 70.000	: en 1992
Mise en place colonne d'eau potable de 100 m	: 110.000	:100%SR 110.000	:	: 0
T O T A L	: 1.750.000	: 1.260.000	: 490.000	

(1) Provenance des subventions et financements : C.G. = CONSEIL GENERAL,
S.E. = SYNDICAT D'ELECTRICITE, S.R. = SYNDICAT DES EAUX DES ROUILLES

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. La commune, ayant fait appel à toutes les aides possibles, ne déboursa donc qu'un peu plus du quart (28 %) du montant des travaux - pour une certaine part échelonné sur 15 années - ce qui est et reste tout de même à sa portée.

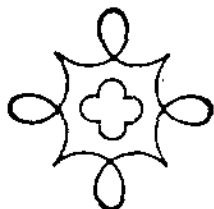
Ces travaux, une fois terminés au printemps prochain lorsque la seconde couche d'enrobé sera mise en place, amélioreront considérablement le coup d'oeil en pénétrant dans notre chef-lieu et constitueront la première étape d'urbanisation du village ; les enfants et piétons y gagneront en sécurité aux abords de l'école. Mais il faudra aussi que les véhicules venant déposer ou rechercher nos écoliers ne stationnent pas dans une parfaite discordance comme on peut le constater aujourd'hui, mais utilisent la place disponible hors chaussée, même si nos enfants doivent faire 50 mètres à pied !

L'éclairage public sera lui aussi amélioré puisqu'à la place de 3 lampadaires, 11 points lumineux avec candélabres seront installés. Par ailleurs, plus aucun réseau aérien EDF ou Télécom ne subsistera aux abords immédiats du village.

Tous ces aménagements vont donc pour la plupart dans le sens d'un embellissement du chef-lieu, l'un des objectifs fixés dans notre programme de 1989.

Sans transition, puisque nous sommes déjà à l'aube de l'année 1992, je vous exprime, en mon nom et aussi au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année ; qu'elle vous apporte santé et bonheur dans un climat de paix, de concorde et de fraternité.

Noël JACQUEMOUD



LES DECISIONS DU CONSEIL

Les principales décisions, prises par le Conseil Municipal durant ce semestre, sont les suivantes :

- . Avis défavorable à la demande de réouverture de carrière au lieu-dit "Grange Reuget" ;
- . attribution de diverses subventions dont 48.000 F à la cantine scolaire et 10.000 F au C.C.A.S. (Bureau d'aide sociale) ;
- . emprunt de la somme de 550.000 F auprès du Crédit Local de France pour financer la constitution de réserves foncières, au taux de 10,45 % et pour une durée de 15 ans ;
- . engagement de Madame Annie BRUCHEZ en tant qu'agent d'entretien en remplacement de Madame Christiane GUERIN, démissionnaire ;
- . autorisation donnée au Maire de faire le nécessaire auprès de Maître ACHARD, notaire à Reignier, pour régulariser les acquisitions de parcelles aux lieu-dits "Vers la Joie" et "chez le Tournier", cédées gratuitement par les riverains lors de l'élargissement de la route de la Croisette ;
- . approbation du Compte Administratif de l'année 1990 et vote du Budget Supplémentaire de l'année 1991 ;
- . approbation du plan de financement des travaux concernant le carrefour des C.D. 15 et 48 ;
- . accord pour apporter la garantie de la commune, à hauteur de 10 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2.200.000 F sollicité par l'O.P.A.C. de Haute-Savoie auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour la construction de 10 logements locatifs dans notre commune ;
- . approbation des termes du bail emphytéotique accordé à l'O.P.A.C. de Haute-Savoie pour la construction de 10 logements locatifs, dont 5 à caractère social, sur notre commune. Le terrain est cédé pour une durée de 55 ans pour l'édification d'un immeuble. Durant cette période, le preneur (OPAC) s'engage à entretenir convenablement terrain et construction. A l'issue de ces 55 ans, le terrain et la construction reviendront à la commune ;
- . approbation de la constitution d'un Syndicat Intercommunal de Gestion des terrains d'accueil à l'usage des groupes non sédentaires.

E.T.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une foule nombreuse s'était réunie devant le Monument aux Morts, à l'occasion du 11 novembre. Cette année, des représentants de différentes associations d'Anciens Combattants du canton, ainsi que l'Harmonie de Reignier, nous honoraient de leur présence.

Après les discours, lus par Mr le Maire ainsi que par les différents responsables, une gerbe fut déposée au Monument par Mr DREVOUX, Maire-Adjoint, et Mr BAILLARD, ancien d'A.F.N., l'harmonie nous ayant joué la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise.

Mr Noël JACQUEMOUD remercia ensuite Mr BERCHET, Maire de Reignier, Mme REMY, Maire-Déléguée d'Esery les membres du conseil municipal de Reignier présents, Mr ROCH, chef de la gendarmerie, l'Harmonie et les représentants des communes du canton pour leur déplacement. Mr le Maire invita alors l'assemblée à se rendre à la salle des fêtes où un vin d'honneur fut servi.

A l'issue de la cérémonie, les Anciens Combattants et les membres du Conseil Municipal présents se retrouvèrent pour un repas à l'Hôtel de l'Union.

Une belle journée du souvenir, et reprenant le discours de Mr le Maire : "Espérons que la France n'ait plus à vivre ces moments douloureux, et n'oublions pas que la paix est un combat quotidien!"

C.Z.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR

Nous avons tous pu constater les travaux effectués au Chef-Lieu. Ce chantier qui a débuté début novembre, se déroulera en 3 étapes. La première qui est en cours consiste à faire passer en souterrain tous les fils et câbles E.D.F. et téléphone qui traversent le village ; d'où la nécessité des tranchées actuellement creusées. Ces travaux terminés, ce sera le carrefour de la route d'Esery qui sera modifié, de façon à éloigner la route départementale des bâtiments communaux et permettre à la sortie des écoles de s'effectuer sans risques. La troisième phase verra la construction d'un petit immeuble locatif de 10 logements, dans la parcelle acquise par la commune, face à la Mairie.

Tous ces chantiers vont occasionner à nos concitoyens une certaine gêne lors de leurs déplacements ; mais ces contraintes seront vite oubliées à la vue d'un village dégagé de tout fil aérien, et d'une sortie d'école sûre et pratique, pour les parents et les enfants.

C.Z.

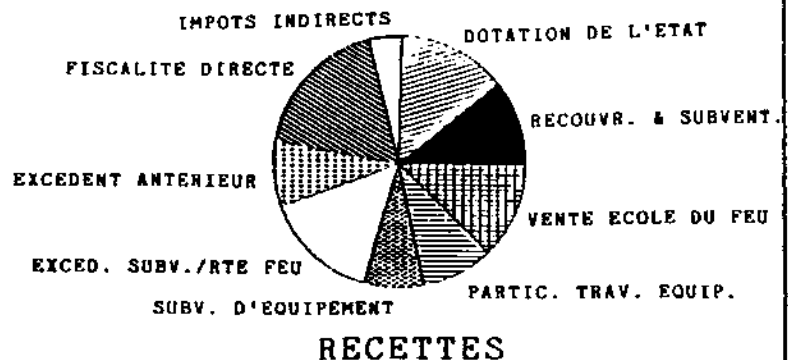
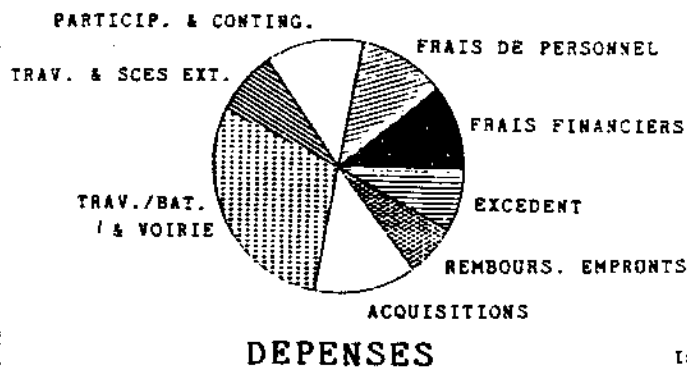
COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Le compte administratif représente les résultats de la comptabilité de la Commune. Il montre les dépenses et les recettes et son rapprochement avec le budget permet d'en apprécier la justesse et d'affiner les prévisions pour le budget supplémentaire. Il comporte 2 sections : l'une dite de **FONCTIONNEMENT** qui traite de tout ce qui fait la vie économique de la commune au jour le jour, l'autre dite d'**INVESTISSEMENTS** qui concerne le long terme, c'est-à-dire l'avenir de la commune.

Pour l'année 1990, l'utilisation des excédents de 1989 a permis une réduction des dépenses de fonctionnement, et la vente de l'école du Feu a permis de procéder aux acquisitions foncières nécessaires sans recourir à de nouveaux emprunts.

Les 2 graphiques ci-dessous vous montreront de manière synthétique ces résultats.

E.T.



- Section de FONCTIONNEMENT -

DEPENSES :

Frais financiers (intérêts de la dette)	402.140
Frais de personnel	416.517
Participations & contingents (dépenses intercommunales)	471.386
Travaux & services extérieurs (entretien voirie)	312.627
Divers	209.049
Transfert à section d'investissements	217.323
Excédent	295.604
TOTAUX	2.324.646

RECETTES :

Recettes non fiscales :	
. taxe ordures ménagères*	63.786
. produits domaniaux	59.148
. recouvr. & subventions	426.412
Dotations de l'état	550.542
Impôts indirects	166.961
Contributions directes	725.167
Produits antérieurs	332.630

TOTAUX	2.324.646

- Section d'INVESTISSEMENTS -

Déficit reporté	125.446	Excédent reporté (subv. route du Feu)	598.990
Remboursement emprunts	248.262	Prélèvement sur recette de fonctionnement	217.323
Achats de terrains	489.202	Subvention d'équipement	299.270
Voirie	703.417	Participation à travaux d'équipement	368.922
Bâtiments (travaux)	280.884	Aliénation de biens immeubles	500.000
Particip. travaux EDF	63.008	Divers	62.922
Excédent à reporter	137.208		-----
TOTAUX	2.047.427	TOTAUX	2.047.427

* La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par la Commune (recettes), mais elle est reversée au Syndicat Intercommunal (dans la rubrique "Participations et contingents").

CONSTRUCTION • URBANISME

Année 1991

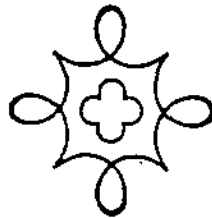
- . CERTIFICATS D'URBANISME : 11 avis favorables
- . PERMIS DE CONSTRUIRE : 9 déposés

Acceptés :

- Mr GRADIA	Le Mont
- Mr ORSIER	Le Beuffy
- Mr SEIGNOUX	Chez Briard
- Mr GAL	Vers Monet
- Mr MOLLAND J.L.	Le Beuffy
- Mr MOLLAND P.	Le Beuffy
- Mr ZANOLLA	La Biolitte
- OPAC (immeuble)	Chef-Lieu
- Mr AZIZ	Chez Briard

Pour tous travaux de construction dans le cimetière, merci de se renseigner en Mairie au préalable.

L.J.



ETAT CIVIL POUR 1991

NAISSANCES :

Le 5 février à Annemasse : Marine SAVON, Chef-Lieu
Le 12 février à Genève : Marie RAULIN, Le Ferney
Le 22 février à Annemasse : Julien DUBOULOZ, Les Tattes
Le 5 mars à Genève : Floriane CRUCHET, Le Jovy
Le 24 mars à Annemasse : Amandine PAIS, Les Cotes du
Ferney
Le 17 avril à Annemasse : Jonathan MAIRE, Vers Monet

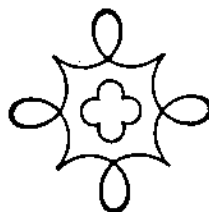
MARIAGE :

Le 9 novembre : Isabelle BOVAGNE et Pierre MORETTI
(d'Arbusigny)

DECES :

Le 24 janvier à St-Julien : Gustave TISSOT (96 ans), père
de Madame Andrée VIANDAZ.
Le 17 mars à Ambilly : Madame Veuve Marcelle BOVAGNE, née
BOCHET (82 ans), Vers les Mouilles.
Le 3 mai à Ambilly : Emile DUBOULOZ (90 ans), Vers Monet.
Le 21 septembre à Annemasse : Madame Gabrielle VIDONNE,
née DUPONT (71 ans), Chez Pergoud.
Le 22 novembre à Lyon : Maxime FASEL (74 ans), Esserts-
Salève.

L.V.



DANS NOTRE COMMUNE IL Y A 100 ANS

1. ETAT-CIVIL :

Naissances :

On trouvera entre parenthèses la date du décès (lorsqu'elle est connue) de chaque personne. On verra qu'à cette époque - et cela durera jusqu'à il n'y a pas si longtemps -, la mortalité infantile était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui.

Anna Albertine BALTHASSAT (1962),
Julie BARTHOLDI (1951),
Jules BRAND (1965),
Jean-François CHATELAIN,
Hilaire François DEMOLIS (1892),
Ulysse Marius DEMOLIS,
Marie-Marthe DESCOMBES (1964),
DESCOMBES (mort-née),
Benjamin DUMONT (1977),
Edouard Lucien DUMONT (1892),
Henri Lucien DUMONT (1967),
Joséphine Angèle DUMONT,
Joseph Alphonse DUPONT (1963),
Joséphine Rosalie DUPONT,
Jules DUPONT (1902),
Léonard DUPONT (1925),
Emile Joseph FOURNIER (1891),
Auguste Antonin GREMAUD (1894),
Julie Anna LAVERRIERE (1968),
Jean-Marie Fernand MOLLAND (1892),
Lucie-Joséphine MOLLAND (1923),
MOLLAND (mort-né),
Elisa Marie PARGOUD (1967).

Mariages :

(Sauf indication contraire, les mariés sont originaires de La Muraz) :

Casimir DELACHENAL (Arbusigny) et Marie-Hélène DUPONT,
François DUPONT et Joseph Marie ROGUET,
François Marie MOLLAND et Marie DONAT,
Jules MOLLAND et Marie-Louise DUBOUCHET.

Décès :

(Là encore, on remarquera que les gens mouraient assez jeunes).

Marie BOUVARD (66 ans),
Pierre CROSET (45 ans),
DESCOMBES (mort-née),
Marie-Thérèse DUPONT (56 ans),
Emile Joseph FOURNIER (15 jours),
Fanchette JAPPEL (75 ans),
MOLLAND (mort-né),
Joseph POLLIAND (42 ans),
Thérèse SAGE (69 ans).

2. AU CONSEIL MUNICIPAL :

Il y a 100 ans, le Maire s'appelait Joseph Marie DUPONT (et le Président de la République Sadi CARNOT). Le Conseil était composé de 12 membres. Il se réunissait en sessions 4 fois par an, et en cas de besoin en session extraordinaire. Ses préoccupations majeures tournaient cette année-là autour de deux points principaux :

- lors de la construction de la route numéro 15 (l'actuel CD 15), la "maison d'école" (il s'agit de l'ancienne boulangerie) avait été abîmée et il fallait trouver de l'argent pour la réparer ; les Ponts et Chaussées voulaient bien payer mais avaient des exigences inacceptables ; le coût était estimé à 6.000 F ;
- le mur Sud de l'église, qui venait d'être construite quelques années auparavant, n'était toujours pas crépi, et là encore, c'est l'argent qui manquait (on se souvient que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne date que de 1905) ; ces travaux étaient estimés à 600F.

Le budget de la commune s'établissait ainsi :

- Recettes :	7.559,82 F
- Dépenses :	7.538,84 F
- Excédent :	20,98 F

(On voit que les Francs de l'époque n'étaient pas ceux d'aujourd'hui !).

L.V.

INSCRIPTION EN MATERNELLE

Devant l'augmentation importante du nombre d'élèves en maternelle, il est indispensable que les parents dont les enfants ne figurent pas sur le registre d'état-civil de la commune - et qui désirent inscrire ces mêmes enfants en maternelle pour l'année 92 / 93 - viennent le signaler en Mairie, ceci afin de préparer la prochaine rentrée dans les meilleures conditions.

PROJET DE GARDERIE

Il vous est certainement arrivé au moins une fois de n'avoir personne à qui confier vos enfants pour une heure ou une demi-journée, pour un rendez-vous chez le médecin, le coiffeur ou simplement pour faire des courses.

Vous voudriez que votre enfant non scolarisé soit de temps en temps au contact d'autres enfants de son âge pour jouer, pour apprendre à vivre en groupe ; mais malheureusement, les garderies déjà existantes sont saturées.

Ces mêmes problèmes se posent à toutes les mamans un jour ou l'autre ; aussi, avons-nous eu l'idée de créer une halte-garderie dans notre commune. Dans le cadre d'une association et sous la responsabilité d'une personne diplômée, elle "ouvrira" ses portes au village dans un local communal.

Si vous trouvez la proposition intéressante, venez poser vos questions ou apporter vos suggestions lors de la réunion qui aura lieu le mardi 7 janvier à 20 h 30 dans la salle de réunion au-dessus de la Mairie.

M.P.D.D.

INFORMATION DU SERVICE SOCIAL DE REIGNIER

FAIRE GARDER SES ENFANTS PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE :

Parents, avant l'entrée à l'école maternelle et souvent aussi après l'école, vous souhaitez faire garder votre enfant. L'assistante maternelle agréée peut être une réponse.

* Qui est assistante maternelle agréée ?

C'est une personne qui n'a pas d'activité professionnelle extérieure. Elle est agréée par la Direction de la Solidarité pour garder à son domicile des enfants de particuliers.

Les parents de(s) enfant(s) sont son(ses) employeur(s). Elle bénéficie des mêmes droits que tous les salariés : sécurité sociale, retraite, chômage...

Pour obtenir son agrément, elle doit répondre à des critères : qualité d'accueil, logement, écoute et éveil de l'enfant, disponibilité... Elle est soumise à une enquête sociale et à un contrôle médical.

* Les avantages de ce mode de garde pour les parents :

Les parents sont les employeurs et déclarent l'embauche de l'assistante maternelle à l'URSSAF. Les cotisations sont prises en charge par les Caisses d'Allocations Familiales pour la garde des enfants de moins de 6 ans.

Ils bénéficient :

- d'une qualité de garde,
- d'abattements fiscaux par leur imposition sur le revenu,
- d'aucune avance de cotisations sociales.

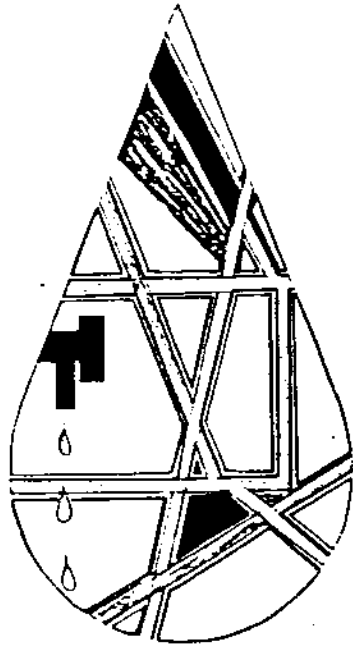
Pour tout renseignement, contacter Mesdames HOET, HOCQUET et CARROT, Assistantes Sociales de secteur :

"Les Charmes"
74930 REIGNIER
Tél. 50.43.44.94

Permanences :

- . les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30,
- . les lers et 3èmes mercredis de 14 h à 16 h 30,
- . les 2èmes et 4èmes mardis de 9 h à 12 h.

LOGO DES ROCAILLES



Logo dessiné par
Agnès TOULLEC

Le Syndicat des Rocailles (syndicat de gestion de l'eau) a organisé au mois d'avril dernier un concours qui sollicitait la participation de toutes les écoles du canton.

Il s'agissait d'imaginer et de représenter un logo (logotype : représentation graphique d'une marque commerciale, du sigle d'un organisme) reproduisant l'activité et le but du syndicat, à savoir pomper et distribuer de l'eau dans les communes adhérentes.

C'est la classe des CM1 et CM2 de Madame BOUCHET (directrice de l'école de La Muraz) qui a remporté le 1er prix et reçu la somme de 2.000 F. Vous trouverez ci-contre une photocopie de ce logo.

Toutes nos félicitations pour ce brillant résultat !

M.P.D.D.

BIBLIOTHEQUE

Comme annoncé dans un précédent bulletin, une bibliothèque va bientôt ouvrir ses portes dans notre commune. Elle se tiendra dans la salle de réunion (à côté de la salle des fêtes) et les horaires d'ouverture vous seront communiqués ultérieurement. Elle sera desservie par la Bibliothèque Centrale de Prêt (Bibliobus) 4 fois par an et offrira ainsi un large éventail de choix.

Nous profitons de l'occasion pour lancer un appel à toutes les personnes qui possèdent des livres (en bon état) et qui voudraient s'en "débarasser". Elles peuvent les apporter à la Mairie aux heures d'ouverture.

Toute personne disponible pour assurer une permanence de temps en temps est invitée à se faire connaître au 50.94.53.01.

M.P.D.D.

EN EGRENANT LOU FAJOULES

- Dis dan, Phonse ? D'creye bin qué ç'ti coup y san fran fous !
- Ah oua, la Mélie, t'é qu'y z-an enco mé fé ?
- T'y a po viu u vlozhe ? to çlous golets, y est pi que d'dian d'vionnets ; y est tot en snions ; apoué vétia po qu'y z-an pto on foua rozhe ! Ah alo çan y est l'bocquet ! Yo t'est qu'è s'creyent ? A Paris u bin à Nouillork ?
- Ah, t'aimerais mio qu'al y seyisse po ç'le foua ! Ah oua y sarait brove ! Y aurait po mé moyen d'passo sans s'fore écliaffo, aoué to ç'lou folérus qu'on veye p'lou rotes ! Mé, y est vré qu'y va po tot solè u vlozhe ç'lou temps, pè passo.
- Y z-an cmenço l'zho qu'on a fait la maude ; on so po s'y z-aran fornî p'Chalande ?
- Oua, d'creye bin ; y m'an dè qu'oua, mais p'titre què l'goudron sara po fé.
- Apoué, à què qu'y vu sarvi to san ? A no compliquo la via à poué à fore augmento lou contribuchons ?
- Y va sarvi à qu'la rote seyisse po mé dian la cour d'l'écule, y est jà po ran. L'croésaman sara po tan rè, apoué on y verra mio p'croési. P'lou sous, la coum'na en paye un ptiou bocon, y est l'département qu'paye la réste. Bin so, l'département, y est aoué nos sous é tot, mé y se cniat po tan.
- Oua ... Y s'pu bin ... On verra bin l'an qu'vin s'y sara mio...

Si vous n'aviez pas tout compris, il est possible de rendre une petite visite à un originaire du crû pour vous faire traduire. Avec un peu de chance, vous pouvez même avoir droit à une tombée de goutte. Et si vous ne savez pas ce que c'est qu'une tombée de goutte, la visite devient urgente...

L.V.

Boone Annee 1992

